




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35920-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.589**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2013.144 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2013 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliott BRAMI, Mme Michèle JONES, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Christine BERNARD

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2013.144 - TRAVAUX DE PROXIMITE
2013 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 29 avril 2013 a approuvé par délibération n°2013.144 la demande de cofinancement auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2013.

Dans le cadre de ce dispositif d'aide aux communes et au regard des 10 projets présentés, il convient de modifier la demande de subvention suivante :

- Direction des espaces verts opération n°1 : Réhabilitation et agrandissement de l'aire de jeux pour enfants Pavillon Vendôme

Et de la remplacer par :

- Direction des espaces verts opération n°1 : Création d'une aire de jeux pour enfants au Square Rizzotto à Puyricard.

Le projet concernant la réhabilitation et agrandissement de l'aire de jeux pour enfants du Pavillon Vendôme a été retenu par commission permanente du 19 juillet 2013 du Conseil Général. Une subvention d'un montant de 60 000€ pour un coût réel de dépenses de 75 000 € HT a été accordée (dossier n° 86421). A ce jour, l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Cette demande de réaffectation est motivée pour les raisons suivantes:

- Le projet n'est pas recevable en l'état par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA (DRAC PACA) ;
- La procédure à utiliser pour reprendre ce projet est très longue : réalisation de recherches documentaires et historiques sur le lieu, établissement d'une analyse paysagère, lancement d'un appel à projet ;
- Un examen attentif des complications induites par cette procédure à engager contraint la Ville d'Aix-en-Provence à reporter cette opération.

Le montant global des opérations présentées dans le cadre des travaux de proximité 2013 reste inchangé soit 720 000 € HT.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de modifier comme indiqué ci-dessus, la délibération n° 2013.144 du 29 avril 2013, et de réaffecter, à titre exceptionnel, la nouvelle demande de subvention concernant l'opération « Création d'une aire de jeux pour enfants au Square Rizzotto à Puyricard ».
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer l'acte d'engagement relatif à la participation financière du Conseil Général et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

2013.589 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2013.144 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2013 - REAFFECTATION D'UNE OPERATION - DEMANDE EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

Présents et représentés	: 49
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**